



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la Séance du 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 19 h 33, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le 10 décembre 2020.**

Présents :

DI MARTINO Tony, TARAVELLA Olivier, CHAIR Elhame, DENOUEL Edouard, TRIGO Emilie, CISSE Vassindou, BIRO Gyöngyi, PAPE Cédric, SADOUD Yasmina, HADDAD Chawqui, AKROUR Brahim, JORGE Merle-Anne, DE LAGASNERIE Grégoire, GERVAL Anne, DELAPERELLE Brigitte, KEITA Daouda, BILLE Valérie, DINO Yalana, KARMAOUI Abdelkrim, GABIN Frédéric, OLIVA Jean-Claude, DIOP Ndeye-Marieme, TRBIC Cécile, SYLLA Mahamadou, CHRETIEN Manon, KEHLI Zohra, VIONNET Pierre, JAMET Laurent, DESBORDES-SILLY Angéline, LAURENCE Claire, LE BOURHIS Solenne.

Absents excusés, ont donné procuration :

FELIX Edith donne procuration à OLIVA Jean-Claude, DE RUGY Anne donne procuration à DENOUEL Edouard, CHAIR Hamid donne procuration à CHAIR Elhame, SISSOKO Karamoko donne procuration à TARAVELLA Olivier, DJENNANE Mohammed donne procuration à JAMET Laurent, STAELENS Sébastien donne procuration à LAURENCE Claire, GARRIDO Raquel donne procuration à DESBORDES-SILLY Angéline.

Absent :

OUNISSI Ihsen.

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : DIOP Ndeye-Marieme a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

201216 00 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14 novembre 2020

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil municipal.

201216 01 Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Amendements déposés par le groupe *Ensemble pour Bagnolet*.

Article 13 : Suppression de la disposition suivante : « *Chaque groupe politique ne peut proposer plus d'un vœu par séance du conseil municipal* ».

AMENDEMENT REJETÉ PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX CONTRE (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX POUR** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*).

Article 14 : Suppression de la disposition suivante : « *À l'exception du rapporteur d'une proposition, nul ne parle plus de deux fois sur la même question, à moins que le conseil, consulté par le Maire, ne l'y autorise. La première limite à la durée des interventions réside dans la sagesse de chacun. Il est cependant établi que le temps de parole est limité à dix minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, sauf accord exprès du conseil municipal, eu égard à la complexité de la question examinée. Lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires, du débat général sur le budget primitif, du débat général sur le compte administratif, la première intervention est limitée à quinze minutes et la seconde à cinq minutes, sauf accord exprès du conseil municipal, eu égard à la complexité de la question examinée. Ces limitations ne concernent ni le rapporteur, ni le Maire, ni le président de séance.*».

AMENDEMENT REJETÉ PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX CONTRE (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX POUR** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*).

Article 20 : Le procès-verbal de la séance comporte les mentions suivantes :

- les date et lieu de la séance ainsi que la date de convocation
- le nom des conseillers présents, absents, excusés, représentés, décédés ou démissionnaires ainsi que le nom du président
- le texte des délibérations adoptées
- les amendements soumis au vote
- la synthèse des débats résumant les interventions des membres du conseil municipal
- le résultat des scrutins.

AMENDEMENT REJETÉ PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX CONTRE (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX POUR** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*).

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 02 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** le tableau des effectifs et les modifications apportées, tel qu'il est annexé à la présente délibération **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 03 Autorisation de renouvellement d'un contrat d'apprentissage : assistant(e) en charge de la gestion administrative et partenariale

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage **DECIDE** le renouvellement pour l'année scolaire 2020/2021 d'un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplômes préparés	Durée de la formation
Communication	1	Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)	1 an renouvelable en cas de prolongation du cursus scolaire

PRECISE que le maître d'apprentissage, s'il est fonctionnaire, bénéficiera d'une nouvelle bonification indiciaire pendant la durée du contrat d'apprentissage. S'il est un agent contractuel, il aura droit à une indemnité de tutorat et d'apprentissage d'un montant mensuel brut de 93,72 euros revalorisé en fonction de la valeur du point d'indice **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 04 Autorisation de renouvellement d'un contrat d'apprentissage : animateur de communauté sur les réseaux sociaux

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE le recours au contrat d'apprentissage DECIDE le renouvellement pour l'année scolaire 2020/2021 d'un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplômes préparés	Durée de la formation
Communication	1	Brevet de Technicien Supérieur (BTS) – Community Manager (Animateur de communauté sur les réseaux sociaux)	1 an renouvelable en cas de prolongation du cursus scolaire

PRECISE que le maître d'apprentissage, s'il est fonctionnaire, bénéficiera d'une nouvelle bonification indiciaire pendant la durée du contrat d'apprentissage. S'il est un agent contractuel, il aura droit à une indemnité de tutorat et d'apprentissage d'un montant mensuel brut de 93,72 euros revalorisé en fonction de la valeur du point d'indice **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 05 Fixation des seuils de poursuites de la trésorerie municipale de Montreuil et simplification des procédures de recouvrement

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **AUTORISE** de manière permanente le Comptable public de la trésorerie municipale de Montreuil à engager pour tous types de créances pour l'ensemble des titres, les actes de poursuites suivants : - saisie à tiers détenteur et saisie mobilière sur les tiers « personnes physiques » et « personnes morales de droit privé » **PRECISE** que les seuils applicables sont les suivants :

Nature des poursuites	Seuil minimal d'engagement	
	Personnes physiques et personnes morales de droit privé	
	Dans le département	Hors département
Saisie à tiers détenteur employeur	30€	
Saisie à tiers détenteur CAF	30€	
Saisie à tiers détenteur autre créancier	30€	
Saisie à tiers détenteur bancaire	130€	
Saisie mobilière	1 000€	

DONNE au Comptable public de la trésorerie municipale de Montreuil une autorisation pour la durée du mandat de faire usage de toutes les poursuites nécessaires à l'exclusion de la saisie-vente par huissier, qui demeure soumise à autorisation nominative et préalable de l'ordonnateur **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 06 Décision modificative n°1 - 2020

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** la décision modificative présentée comme suit :

A-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
73	IMPOTS ET TAXES	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	30 200.87
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Total des recettes de gestion courante		30 200.87
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Total des recettes réelles de fonctionnement		30 200.87
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		
Total des recettes réelles de fonctionnement		30 200.87

2-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 827.87
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-650 785.55
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	542 126.55
Total des dépenses de gestion courante		-114 831.13
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	332 599.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-267 567.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		30 200.87

B-SECTION INVESTISSEMENT

1-RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	1 262 926.17
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	-2 681 419.39
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
Total des recettes d'équipement		-1 418 493.22
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
1068	Excédents de fonct. capitalisés	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	62 499.96
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
Total des recettes financières		62 499.96
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement		-1 355 993.26
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	30 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		30 000.00
TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENTS		-1 325 993.26

2-DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	17 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-120 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
Total des opérations d'équipement		-103 000,00
Total des dépenses d'équipement		-103 000,00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Total des dépenses financières		
0976	RENOVATION ECOLE PECHE D OR	144 463.74
15001	APCP LA NOUE LES MALASSIS	1 397 457,00
Total des dépenses réelles d'investissement		-1 355 993.26
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	30 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		-1 325 993.26

APPROBATION GLOBALE DE LA DECISION MODIFICATIVE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	30 200.87	30 200.87
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		30 200.87	30 200.87

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-1 325 993.26	-1 325 993.26
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		-1 325 993.26	-1 325 993.26

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 07 Extinction des dettes suite à une procédure de surendettement

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, DECIDE** de constater l'effacement des créances des débiteurs de la commune pour un montant total de 25 879,76 euros **DIT** que les titres annulés figurent sur l'état joint en annexe **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 08 Convention et contrat de prêt d'aide financière auprès de la CAF - Centre social Guy Toffoletti

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, APPROUVE la convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Seine-Denis pour la reconstruction du centre social et culturel Guy Toffoletti **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 09 Acomptes sur subvention 2021

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE de verser avant le vote du budget primitif 2021, un acompte pour :

1. Etablissements publics administratifs :

	Total versé en 2020	Acomptes ¼ des subventions accordées en 2020 à verser avant le vote du bp 2021
Centre Communal d'Action Sociale	1 395 000,00	348 750,00
Caisse des écoles	203 415,00	50 854,00

2. Liste des Associations :

Nom de l'association	Montant
Crèche Croix Rouge	86 582 €
Conservatoire Slave	12 500 €
A.S.G.B.	22 500 €
Bagnolet Football Club	15 000 €
Escalade et Loisirs pour tous (ELPT)	1 875 €
Bagnolet Lutte 93	12 500 €
Boxing Club de Bagnolet	3 500 €
Top Rank de Bagnolet	2 750 €
Bourse du Travail	15 000 €
Alsace de Bagnolet	20 000 €
total	251 832 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de la ville de l'exercice 2021 **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 10 Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du dernier budget d'investissement précisées en annexe **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 11 Approbation du marché relatif à des prestations d'assurance de la flotte automobile

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2020 d'attribuer le marché relatif à des prestations d'assurance de la flotte automobile à la société SMACL **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à des prestations d'assurance de la flotte automobile selon les conditions d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1er décembre 2020 **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 12 Approbation de l'avenant de transfert pour le marché global de performance sur la conception, la réalisation et la maintenance d'une école maternelle, d'un centre de loisirs et d'une crèche

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle Pêche d'Or, l'avenant de transfert du marché global de performance sur la conception, réalisation et maintenance d'une école maternelle, d'un centre de loisirs et d'une crèche **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle Pêche d'Or, l'avenant de transfert du marché global de performance sur la conception, réalisation et maintenance d'une école maternelle, d'un centre de loisirs et d'une crèche **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 13 Approbation d'une demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la construction de l'Antenne Anatole France.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, APPROUVE la demande d'aide à l'investissement à de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Seine-Denis auprès de son directeur Monsieur Pascal DELAPLACE pour la construction de l'antenne Anatole France AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer un dossier d'aide à l'investissement, aux conditions suivantes : montant de la subvention cent soixante-quatre mille deux cent euros (164 200 euros) à raison de 50% en subvention soit la somme de : quatre-vingt-deux mille deux cents euros (82 200,00 euros), et de 50% en prêt à taux zéro, soit la somme de : quatre-vingt-deux mille deux cents euros (82 200,00 euros) RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 14 Approbation d'une convention d'objectifs et de financement N°20-110 conclues entre la Ville de Bagnolet et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour l'accueil des jeunes enfants à la crèche familiale multi-accueil NEMO pour la période 2020-2022

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, APPROUVE la convention d'objectif et de financement N° 20-110 AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 15 Attribution de subvention exceptionnelle à l'association Public Chéri - Théâtre de l'Echangeur

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 17 000€ en investissement et 8 000€ en fonctionnement à l'association PUBLIC CHERI théâtre de l'Echangeur APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens afférent AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ledit avenant RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 16 Approbation de la convention entre la ville de Bagnolet et l'Association des Musulmans de Bagnolet pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** la convention liant la ville à l'Association des Musulmans de Bagnolet **PRECISE** que toute modification du contenu de la convention fera l'objet d'un avenant **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 17 Avenant à la convention de plan de sauvegarde de la copropriété du bâtiment 5 de La Noue

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de plan de sauvegarde de la copropriété du bâtiment 5 de la Noue, conclue entre l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), Est Ensemble, la Ville de Bagnolet et le syndicat de copropriétaires représenté par le président de conseil syndical **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de plan de sauvegarde de la copropriété du bâtiment 5 de la Noue **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 18 Avenant à la convention relative au portage ciblé de redressement des copropriétés des bâtiments 4 et 5 de La Noue

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de portage provisoire et ciblé de lots pour les copropriétés des bâtiments 4 et 5 de la Noue, conclue entre Efidis (aujourd'hui CDC Habitat Social), Est Ensemble et la Ville de Bagnolet **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de portage provisoire et ciblé de lots et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 19 CPA La Noue : avis relatif au CRACL 2019

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **EMET un avis favorable** envers les documents financiers et administratifs arrêtés au 31 décembre 2019 relatifs à la convention publique d'aménagement de la Noue tel qu'établis par SEQUANO AMENAGEMENT et annexés à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 20 Convention Publique d'Aménagement la Noue : approbation de l'avenant n°8

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** l'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement conclu entre SEQUANO et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble sur le quartier de la Noue et visant à proroger le délai de clôture au 31 décembre 2021 **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n°8, ainsi que tout document annexe **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 21 Convention Publique d'Aménagement La Noue : avenant n°1 à la convention de transfert de l'opération d'aménagement

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de transfert entre Est-Ensemble, la Commune de Bagnolet et Sequano pour l'opération de la Concession du quartier de la Noue à Bagnolet, ci-annexé **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n°1, ainsi que tout document annexe **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 22 Convention Publique d'Aménagement La Noue : approbation de l'avenant n°1 à la convention tripartite de versement de subvention

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** à l'avenant n°1 à la convention tripartite de versement de subvention de l'opération d'aménagement du quartier de la Noue **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout document annexe **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 23 Demande de dérogation des commerces au repos dominical pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **EMET** un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail situés sur le territoire de la commune, pour 9 dimanches pour l'année 2021, à savoir les 10 janvier, 27 juin, 29 août, 5 septembre, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre, 26 décembre **PRECISE** que la liste des dimanches bénéficiant d'une dérogation exceptionnelle au repos dominical sera fixée par un arrêté municipal, après avis conforme du conseil métropolitain **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 24 Vœu des groupes Socialistes, Société civile et Républicain.e.s., Bagnolet en Commun et Ecolos solidaires relatif à l'hébergement des plus précaires

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE ADOPTE** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 25 Vœu des groupes Socialistes, Société civile et Républicain.e.s., Bagnolet en Commun et Ecolos solidaires exprimant sa solidarité auprès des habitant.e.s et élu.e.s des vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE ADOPTE** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

201216 26 Vœu présenté par le groupe Ensemble pour Bagnolet relatif au référendum pour les animaux

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE ADOPTE le vœu tel qu'annexé à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 22h50**

Bagnolet, le 22 décembre 2020

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Ndeye-Marieme DIOP



LE MAIRE

Tony DI MARTINO

